

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

## **Commission de l'Assemblée nationale**

### **Procès-verbal**

**de la réunion du comité directeur du 21 février 2012**

Statuer sur la composition des commissions  
parlementaires

Dépôt à l'Assemblée nationale :  
n° 1023-20120221

---

QUÉBEC

Réunion du 21 février 2012

Objet : Statuer sur la composition des commissions parlementaires

Membres présents :

- M. Chagnon (Westmount-Saint-Louis), président de l'Assemblée nationale et président de la Commission
- M. Fournier (Saint-Laurent), leader du gouvernement
- M. Bédard (Chicoutimi), leader de l'opposition officielle
  
- M. François Arsenault, secrétaire de la Commission

---

À la suite de courriels reçus de la part des directeurs des cabinets des leaders des trois groupes parlementaires et du président (annexe I), le secrétaire de la Commission a été informé de la décision suivante du comité directeur :

Composition des commissions parlementaires

À la suite de la décision du Président du 14 février 2012 où l'ADQ a perdu son statut de groupe parlementaire, il est devenu nécessaire de revoir la composition des commissions permanentes. Étant donné qu'aucun député indépendant n'a signifié son intention de rester ou devenir membre d'une commission, ces dernières seront composées de la manière prescrite aux articles 117.1 et 121 du Règlement, soit six membres pour le groupe parlementaire formant le gouvernement et quatre pour l'opposition officielle.

Le groupe parlementaire formant le gouvernement a soumis la liste de ses membres pour les commissions permanentes (annexe II) et l'opposition officielle souhaite conserver ses membres actuels. Le comité directeur approuve cette nouvelle composition des commissions.

Le secrétaire de la Commission,



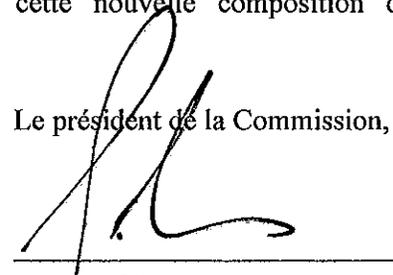
---

François Arsenault

FA/js

Québec, le 21 février 2012

Le président de la Commission,



---

Jacques Chagnon

## **ANNEXE I**

**Courriels reçus de la part des directeurs des cabinets des leaders des trois  
groupes parlementaires**

**Savard, Jacinthe**

---

**De:** Arsenault, Francois  
**Envoyé:** 15 février 2012 16:07  
**À:** Montminy, Anik; Lajoie, Simon; Whittom, Johanne  
**Cc:** Mignolet, Ariane; Bonsaint, Michel; Turcotte, Johanne  
**Objet:** Membres des commissions

Bonjour,

Pour faire suite à la décision du président de mardi, je vous avise que seul le député de Mercier a signifié son intention d'être membre d'une commission (CAPERN).

Étant donné que les postes qui étaient détenus par l'ADQ sont vacants, il faut procéder à une modification de la composition des commissions. En effet, à l'exception de la CAPERN qui serait composée de 12 membres, les autres commissions seraient composées de 10 membres. Bref, le groupe parlementaire formant le gouvernement doit retrancher un membre sur chaque commission. La composition de la CSMD reste inchangée.

Le règlement prévoit qu'une telle modification doit se faire lors d'une séance de la CAN. Étant donné la difficulté de réunir la CAN, seriez-vous d'accord de procéder de la manière suivante:

- Le groupe parlementaire formant le gouvernement transmettra à nous tous les modifications souhaitées à la composition des commissions (6 membres par commission et 7 pour la CAPERN)
- Nous procéderions par la suite à un comité directeur de la CAN par courriel pour approuver ces modifications
- Ce procès-verbal serait déposé en Chambre pour adoption avec un consentement demandé en Chambre.

J'attends donc votre consentement si vous souhaitez procéder ainsi. À défaut, le président convoquera la CAN.

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des interrogations.

**François Arsenault, avocat | Directeur**



Direction des travaux parlementaires  
1035, rue des Parlementaires | 3<sup>e</sup> étage, bureau 3.11  
Québec (Québec) G1A 1A3  
Tél. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0248 | [farsenault@assnat.qc.ca](mailto:farsenault@assnat.qc.ca)

---

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.  
S'il vous a été transmis par erreur, s'il vous plaît le détruire et m'en aviser.  
Merci.

**Savard, Jacinthe**

---

**De:** Montminy, Anik  
**Envoyé:** 15 février 2012 19:41  
**À:** Arsenault, Francois; Lajoie, Simon; Whittom, Johanne  
**Cc:** Mignolet, Ariane; Bonsaint, Michel; Turcotte, Johanne; Theberge, Marjorie; Thibodeau, Louise  
**Objet:** Re: Membres des commissions

Outre la demande du député de Mercier (déjà membre de la CAPERN) considérant qu'il n'y a aucune autre demande des autres députés indépendants, nous sommes disposés à procéder de consentement par courriel

---

**De :** Arsenault, Francois  
**Envoyé :** Wednesday, February 15, 2012 04:07 PM  
**À :** Montminy, Anik; Lajoie, Simon; Whittom, Johanne  
**Cc :** Mignolet, Ariane; Bonsaint, Michel; Turcotte, Johanne  
**Objet :** Membres des commissions

Bonjour,

Pour faire suite à la décision du président de mardi, je vous avise que seul le député de Mercier a signifié son intention d'être membre d'une commission (CAPERN).

Étant donné que les postes qui étaient détenus par l'ADQ sont vacants, il faut procéder à une modification de la composition des commissions. En effet, à l'exception de la CAPERN qui serait composée de 12 membres, les autres commissions seraient composées de 10 membres. Bref, le groupe parlementaire formant le gouvernement doit retrancher un membre sur chaque commission. La composition de la CSMD reste inchangée.

Le règlement prévoit qu'une telle modification doit se faire lors d'une séance de la CAN. Étant donné la difficulté de réunir la CAN, seriez-vous d'accord de procéder de la manière suivante:

- Le groupe parlementaire formant le gouvernement transmettra à nous tous les modifications souhaitées à la composition des commissions (6 membres par commission et 7 pour la CAPERN)
- Nous procéderions par la suite à un comité directeur de la CAN par courriel pour approuver ces modifications
- Ce procès-verbal serait déposé en Chambre pour adoption avec un consentement demandé en Chambre.

J'attends donc votre consentement si vous souhaitez procéder ainsi. À défaut, le président convoquera la CAN.

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des interrogations.

**François Arsenault, avocat | Directeur**



Place aux citoyens

Direction des travaux parlementaires  
1035, rue des Parlementaires | 3<sup>e</sup> étage, bureau 3.11  
Québec (Québec) G1A 1A3  
Tél. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0248 | [farsenault@assnat.qc.ca](mailto:farsenault@assnat.qc.ca)

---

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.  
S'il vous a été transmis par erreur, s'il vous plaît le détruire et m'en aviser.  
Merci.

2012-02-20

**Savard, Jacinthe**

---

**De:** Lajoie, Simon  
**Envoyé:** 16 février 2012 12:36  
**À:** Arsenault, Francois; Montminy, Anik; Whittom, Johanne  
**Cc:** Mignolet, Ariane; Bonsaint, Michel; Turcotte, Johanne  
**Objet:** RE : Membres des commissions  
Consentement pour procéder par courriel.

**Simon Lajoie**  
Directeur de cabinet  
Leader de l'opposition officielle  
418-643-1275

-----Message d'origine-----

**De :** Arsenault, Francois  
**Envoyé :** 15 février 2012 16:07  
**À :** Montminy, Anik; Lajoie, Simon; Whittom, Johanne  
**Cc :** Mignolet, Ariane; Bonsaint, Michel; Turcotte, Johanne  
**Objet :** Membres des commissions

Bonjour,

Pour faire suite à la décision du président de mardi, je vous avise que seul le député de Mercier a signifié son intention d'être membre d'une commission (CAPERN).

Étant donné que les postes qui étaient détenus par l'ADQ sont vacants, il faut procéder à une modification de la composition des commissions. En effet, à l'exception de la CAPERN qui serait composée de 12 membres, les autres commissions seraient composées de 10 membres. Bref, le groupe parlementaire formant le gouvernement doit retrancher un membre sur chaque commission. La composition de la CSMD reste inchangée.

Le règlement prévoit qu'une telle modification doit se faire lors d'une séance de la CAN. Étant donné la difficulté de réunir la CAN, seriez-vous d'accord de procéder de la manière suivante:

- Le groupe parlementaire formant le gouvernement transmettra à nous tous les modifications souhaitées à la composition des commissions (6 membres par commission et 7 pour la CAPERN)
- Nous procéderions par la suite à un comité directeur de la CAN par courriel pour approuver ces modifications
- Ce procès-verbal serait déposé en Chambre pour adoption avec un consentement demandé en Chambre.

J'attends donc votre consentement si vous souhaitez procéder ainsi. À défaut, le président convoquera la CAN.

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des interrogations.

**François Arsenault, avocat | Directeur**



Direction des travaux parlementaires  
1035, rue des Parlementaires | 3<sup>e</sup> étage, bureau 3.11  
Québec (Québec) G1A 1A3  
Tél. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0248 | [farsenault@assnat.qc.ca](mailto:farsenault@assnat.qc.ca)

---

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.  
S'il vous a été transmis par erreur, s'il vous plaît le détruire et m'en aviser.  
Merci.

**Savard, Jacinthe**

---

**De:** Whittom, Johanne  
**Envoyé:** 16 février 2012 13:00  
**À:** Lajoie, Simon; Arsenault, Francois; Montminy, Anik  
**Cc:** Mignolet, Ariane; Bonsaint, Michel; Turcotte, Johanne  
**Objet:** Re: RE : Membres des commissions

Je suis aussi d'accord.

---

**De :** Lajoie, Simon  
**Envoyé :** Thursday, February 16, 2012 12:35 PM  
**À :** Arsenault, Francois; Montminy, Anik; Whittom, Johanne  
**Cc :** Mignolet, Ariane; Bonsaint, Michel; Turcotte, Johanne  
**Objet :** RE : Membres des commissions

Consentement pour procéder par courriel.

**Simon Lajoie**  
Directeur de cabinet  
Leader de l'opposition officielle  
418-643-1275

-----Message d'origine-----

**De :** Arsenault, Francois  
**Envoyé :** 15 février 2012 16:07  
**À :** Montminy, Anik; Lajoie, Simon; Whittom, Johanne  
**Cc :** Mignolet, Ariane; Bonsaint, Michel; Turcotte, Johanne  
**Objet :** Membres des commissions

Bonjour,

Pour faire suite à la décision du président de mardi, je vous avise que seul le député de Mercier a signifié son intention d'être membre d'une commission (CAPERN).

Étant donné que les postes qui étaient détenus par l'ADQ sont vacants, il faut procéder à une modification de la composition des commissions. En effet, à l'exception de la CAPERN qui serait composée de 12 membres, les autres commissions seraient composées de 10 membres. Bref, le groupe parlementaire formant le gouvernement doit retrancher un membre sur chaque commission. La composition de la CSMD reste inchangée.

Le règlement prévoit qu'une telle modification doit se faire lors d'une séance de la CAN. Étant donné la difficulté de réunir la CAN, seriez-vous d'accord de procéder de la manière suivante:

- Le groupe parlementaire formant le gouvernement transmettra à nous tous les modifications souhaitées à la composition des commissions (6 membres par commission et 7 pour la CAPERN)
- Nous procéderions par la suite à un comité directeur de la CAN par courriel pour approuver ces modifications
- Ce procès-verbal serait déposé en Chambre pour adoption avec un consentement demandé en Chambre.

J'attends donc votre consentement si vous souhaitez procéder ainsi. À défaut, le président convoquera la CAN.

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des interrogations.

**François Arsenault, avocat | Directeur**

Direction des travaux parlementaires

2012-02-20



1035, rue des Parlementaires | 3<sup>e</sup> étage, bureau 3.11

Québec (Québec) G1A 1A3

Tél. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0248 | [farsenault@assnat.qc.ca](mailto:farsenault@assnat.qc.ca)

---

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.  
S'il vous a été transmis par erreur, s'il vous plaît le détruire et n'en aviser.  
Merci.

**Savard, Jacinthe**

---

**De:** Arsenault, Francois  
**Envoyé:** 17 février 2012 10:43  
**À:** Montminy, Anik; Lajoie, Simon; Whittom, Johanne  
**Cc:** Mignolet, Ariane; Bonsaint, Michel; Turcotte, Johanne  
**Objet:** RE : Membres des commissions

Bonjour,

La présente est pour vous aviser que le député de Mercier nous a indiqué hier qu'il ne souhaite plus être membre d'une commission. Par conséquent, je vous transmettrai un courriel sollicitant votre consentement pour modifier la composition des commissions lorsque je recevrai la liste des membres de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement.

Merci,

**François Arsenault, avocat | Directeur**

Face aux citoyens

Direction des travaux parlementaires  
1035, rue des Parlementaires | 3<sup>e</sup> étage, bureau 3.11  
Québec (Québec) G1A 1A3  
Tél. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0248 | [farsenault@assnat.qc.ca](mailto:farsenault@assnat.qc.ca)

---

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.  
S'il vous a été transmis par erreur, s'il vous plaît le détruire et m'en aviser.  
Merci.

-----Message d'origine-----

**De :** Arsenault, Francois  
**Envoyé :** 15 février 2012 16:07  
**À :** Montminy, Anik; Lajoie, Simon; Whittom, Johanne  
**Cc :** Mignolet, Ariane; Bonsaint, Michel; Turcotte, Johanne  
**Objet :** Membres des commissions

Bonjour,

Pour faire suite à la décision du président de mardi, je vous avise que seul le député de Mercier a signifié son intention d'être membre d'une commission (CAPERN).

Étant donné que les postes qui étaient détenus par l'ADQ sont vacants, il faut procéder à une modification de la composition des commissions. En effet, à l'exception de la CAPERN qui serait composée de 12 membres, les autres commissions seraient composées de 10 membres. Bref, le groupe parlementaire formant le gouvernement doit retrancher un membre sur chaque commission. La composition de la CSMD reste inchangée.

Le règlement prévoit qu'une telle modification doit se faire lors d'une séance de la CAN. Étant donné la difficulté de réunir la CAN, seriez-vous d'accord de procéder de la manière suivante:

- Le groupe parlementaire formant le gouvernement transmettra à nous tous les modifications souhaitées à la composition des commissions (6 membres par commission et 7 pour la CAPERN)
- Nous procéderions par la suite à un comité directeur de la CAN par courriel pour approuver ces modifications
- Ce procès-verbal serait déposé en Chambre pour adoption avec un consentement demandé en Chambre.

J'attends donc votre consentement si vous souhaitez procéder ainsi. À défaut, le président convoquera la CAN.

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des interrogations.

**François Arsenault, avocat | Directeur**



Direction des travaux parlementaires  
1035, rue des Parlementaires | 3<sup>e</sup> étage, bureau 3.11  
Québec (Québec) G1A 1A3  
Tél. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0248 | [farsenault@assnat.qc.ca](mailto:farsenault@assnat.qc.ca)

---

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.  
S'il vous a été transmis par erreur, s'il vous plaît le détruire et m'en aviser.  
Merci.

**Savard, Jacinthe**

---

**De:** Montminy, Anik  
**Envoyé:** 20 février 2012 08:58  
**À:** Arsenault, Francois; Lajoie, Simon; Whittom, Johanne  
**Cc:** Mignolet, Ariane; Bonsaint, Michel; Turcotte, Johanne; Moreau, Cindy; Theberge, Marjorie  
**Objet:** Re: RE : Membres des commissions  
En accord.

Anik Montminy au nom du Leader du gouvernement

---

**De :** Arsenault, Francois  
**Envoyé :** Monday, February 20, 2012 08:55 AM  
**À :** Montminy, Anik; Lajoie, Simon; Whittom, Johanne  
**Cc :** Mignolet, Ariane; Bonsaint, Michel; Turcotte, Johanne  
**Objet :** RE : Membres des commissions

Bonjour,

Pour faire suite à votre consentement de procéder à la nouvelle composition des commission par un comité directeur de la CAN par courriel, vous trouverez ci-joint la liste des membres du groupe parlementaire formant le gouvernement.

Je vous prie de bien vouloir me signifier par courriel que cette liste est adoptée. Veuillez noter que ce n'est qu'après le dépôt du rapport de la CAN en Chambre et une fois le consentement obtenu pour déroger au règlement que cette nouvelle composition entrera en vigueur. Si j'obtiens vos réponses aujourd'hui, cela devrait se faire sans problème mardi aux affaires courantes.

Merci et n'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des interrogations.

François Arsenault, avocat | Directeur



Direction des travaux parlementaires  
1035, rue des Parlementaires | 3<sup>e</sup> étage, bureau 3.11  
Québec (Québec) G1A 1A3  
Tél. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0248 | [farsenault@assnat.qc.ca](mailto:farsenault@assnat.qc.ca)

---

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.  
S'il vous a été transmis par erreur, s'il vous plaît le détruire et m'en aviser.  
Merci.

-----Message d'origine-----

**De :** Arsenault, Francois  
**Envoyé :** 15 février 2012 16:07  
**À :** Montminy, Anik; Lajoie, Simon; Whittom, Johanne  
**Cc :** Mignolet, Ariane; Bonsaint, Michel; Turcotte, Johanne  
**Objet :** Membres des commissions

Bonjour,

Pour faire suite à la décision du président de mardi, je vous avise que seul le député de Mercier a signifié son intention d'être membre d'une commission (CAPERN).

Étant donné que les postes qui étaient détenus par l'ADQ sont vacants, il faut procéder à une modification de la composition des commissions. En effet, à l'exception de la CAPERN qui serait composée de 12 membres, les autres commissions seraient composées de 10 membres. Bref, le groupe parlementaire formant le gouvernement doit retrancher un membre sur chaque

2012-02-20

commission. La composition de la CSMD reste inchangée.

Le règlement prévoit qu'une telle modification doit se faire lors d'une séance de la CAN. Étant donné la difficulté de réunir la CAN, seriez-vous d'accord de procéder de la manière suivante:

- Le groupe parlementaire formant le gouvernement transmettra à nous tous les modifications souhaitées à la composition des commissions (6 membres par commission et 7 pour la CAPERN)
- Nous procéderons par la suite à un comité directeur de la CAN par courriel pour approuver ces modifications
- Ce procès-verbal serait déposé en Chambre pour adoption avec un consentement demandé en Chambre.

J'attends donc votre consentement si vous souhaitez procéder ainsi. À défaut, le président convoquera la CAN.

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des interrogations.

**François Arsenault, avocat | Directeur**



Direction des travaux parlementaires

1035, rue des Parlementaires | 3<sup>e</sup> étage, bureau 3.11

Québec (Québec) G1A 1A3

Tél. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0248 | [farsenault@assnat.qc.ca](mailto:farsenault@assnat.qc.ca)

---

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.  
S'il vous a été transmis par erreur, s'il vous plaît le détruire et m'en aviser.  
Merci.

**Savard, Jacinthe**

---

**De:** Lajoie, Simon  
**Envoyé:** 21 février 2012 09:44  
**À:** Montminy, Anik; Arsenault, Francois; Whittom, Johanne  
**Cc:** Mignolet, Ariane; Bonsaint, Michel; Turcotte, Johanne; Moreau, Cindy; Theberge, Marjorie  
**Objet:** RE : RE : Membres des commissions  
Liste adoptée également pour nous.

Simon Lajoie  
Pour le Leader de l'opposition.

-----Message d'origine-----

**De :** Montminy, Anik  
**Envoyé :** 20 février 2012 08:58  
**À :** Arsenault, Francois; Lajoie, Simon; Whittom, Johanne  
**Cc :** Mignolet, Ariane; Bonsaint, Michel; Turcotte, Johanne; Moreau, Cindy; Theberge, Marjorie  
**Objet :** Re: RE : Membres des commissions

En accord.

Anik Montminy au nom du Leader du gouvernement

---

**De :** Arsenault, Francois  
**Envoyé :** Monday, February 20, 2012 08:55 AM  
**À :** Montminy, Anik; Lajoie, Simon; Whittom, Johanne  
**Cc :** Mignolet, Ariane; Bonsaint, Michel; Turcotte, Johanne  
**Objet :** RE : Membres des commissions

Bonjour,

Pour faire suite à votre consentement de procéder à la nouvelle composition des commission par un comité directeur de la CAN par courriel, vous trouverez ci-joint la liste des membres du groupe parlementaire formant le gouvernement.

Je vous prie de bien vouloir me signifier par courriel que cette liste est adoptée. Veuillez noter que ce n'est qu'après le dépôt du rapport de la CAN en Chambre et une fois le consentement obtenu pour déroger au règlement que cette nouvelle composition entrera en vigueur. Si j'obtiens vos réponses aujourd'hui, cela devrait se faire sans problème mardi aux affaires courantes.

Merci et n'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des interrogations.

**François Arsenault, avocat | Directeur**



Place aux citoyens

Direction des travaux parlementaires  
1035, rue des Parlementaires | 3<sup>e</sup> étage, bureau 3.11  
Québec (Québec) G1A 1A3  
Tél. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0248 | [farsenault@assnat.qc.ca](mailto:farsenault@assnat.qc.ca)

---

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.  
S'il vous a été transmis par erreur, s'il vous plaît le détruire et m'en aviser.  
Merci.

-----Message d'origine-----

**De :** Arsenault, Francois  
**Envoyé :** 15 février 2012 16:07  
**À :** Montminy, Anik; Lajoie, Simon; Whittom, Johanne  
**Cc :** Mignolet, Ariane; Bonsaint, Michel; Turcotte, Johanne  
**Objet :** Membres des commissions

Bonjour,

Pour faire suite à la décision du président de mardi, je vous avise que seul le député de Mercier a signifié son intention d'être membre d'une commission (CAPERN).

Étant donné que les postes qui étaient détenus par l'ADQ sont vacants, il faut procéder à une modification de la composition des commissions. En effet, à l'exception de la CAPERN qui serait composée de 12 membres, les autres commissions seraient composées de 10 membres. Bref, le groupe parlementaire formant le gouvernement doit retrancher un membre sur chaque commission. La composition de la CSMD reste inchangée.

Le règlement prévoit qu'une telle modification doit se faire lors d'une séance de la CAN. Étant donné la difficulté de réunir la CAN, seriez-vous d'accord de procéder de la manière suivante:

- Le groupe parlementaire formant le gouvernement transmettra à nous tous les modifications souhaitées à la composition des commissions (6 membres par commission et 7 pour la CAPERN)
- Nous procéderions par la suite à un comité directeur de la CAN par courriel pour approuver ces modifications
- Ce procès-verbal serait déposé en Chambre pour adoption avec un consentement demandé en Chambre.

J'attends donc votre consentement si vous souhaitez procéder ainsi. À défaut, le président convoquera la CAN.

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des interrogations.

**François Arsenault, avocat | Directeur**



Direction des travaux parlementaires  
1035, rue des Parlementaires | 3<sup>e</sup> étage, bureau 3.11  
Québec (Québec) G1A 1A3  
Tél. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0248 | [farsenault@assnat.qc.ca](mailto:farsenault@assnat.qc.ca)

---

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.  
S'il vous a été transmis par erreur, s'il vous plaît le détruire et m'en aviser.  
Merci.

**Savard, Jacinthe**

---

**De:** Whittom, Johanne  
**Envoyé:** 21 février 2012 09:46  
**À:** Lajoie, Simon; Montminy, Anik; Arsenault, Francois  
**Cc:** Mignolet, Ariane; Bonsaint, Michel; Turcotte, Johanne; Moreau, Cindy; Theberge, Marjorie; Gagnon, Johanne  
**Objet:** Re: RE : RE : Membres des commissions

Nous donnons aussi notre accord.

Johanne Whittom  
pour le président

---

**De :** Lajoie, Simon  
**Envoyé :** Tuesday, February 21, 2012 09:43 AM  
**À :** Montminy, Anik; Arsenault, Francois; Whittom, Johanne  
**Cc :** Mignolet, Ariane; Bonsaint, Michel; Turcotte, Johanne; Moreau, Cindy; Theberge, Marjorie  
**Objet :** RE : RE : Membres des commissions

Liste adoptée également pour nous.

Simon Lajoie  
Pour le Leader de l'opposition.

-----Message d'origine-----

**De :** Montminy, Anik  
**Envoyé :** 20 février 2012 08:58  
**À :** Arsenault, Francois; Lajoie, Simon; Whittom, Johanne  
**Cc :** Mignolet, Ariane; Bonsaint, Michel; Turcotte, Johanne; Moreau, Cindy; Theberge, Marjorie  
**Objet :** Re: RE : Membres des commissions

En accord.

Anik Montminy au nom du Leader du gouvernement

---

**De :** Arsenault, Francois  
**Envoyé :** Monday, February 20, 2012 08:55 AM  
**À :** Montminy, Anik; Lajoie, Simon; Whittom, Johanne  
**Cc :** Mignolet, Ariane; Bonsaint, Michel; Turcotte, Johanne  
**Objet :** RE : Membres des commissions

Bonjour,

Pour faire suite à votre consentement de procéder à la nouvelle composition des commission par un comité directeur de la CAN par courriel, vous trouverez ci-joint la liste des membres du groupe parlementaire formant le gouvernement.

Je vous prie de bien vouloir me signifier par courriel que cette liste est adoptée. Veuillez noter que ce n'est qu'après le dépôt du rapport de la CAN en Chambre et une fois le consentement obtenu pour déroger au règlement que cette nouvelle composition entrera en vigueur. Si j'obtiens vos réponses aujourd'hui, cela devrait se faire sans problème mardi aux affaires courantes.

Merci et n'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des interrogations.

François Arsenault, avocat | Directeur

Direction des travaux parlementaires  
1035, rue des Parlementaires | 3<sup>e</sup> étage, bureau 3.11  
Québec (Québec) G1A 1A3

2012-02-21



Tél. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0248 | [farsenault@assnat.qc.ca](mailto:farsenault@assnat.qc.ca)

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.  
S'il vous a été transmis par erreur, s'il vous plaît le détruire et m'en aviser.  
Merci.

-----Message d'origine-----

**De :** Arsenault, Francois  
**Envoyé :** 15 février 2012 16:07  
**À :** Montminy, Anik; Lajoie, Simon; Whittom, Johanne  
**Cc :** Mignolet, Ariane; Bonsaint, Michel; Turcotte, Johanne  
**Objet :** Membres des commissions

Bonjour,

Pour faire suite à la décision du président de mardi, je vous avise que seul le député de Mercier a signifié son intention d'être membre d'une commission (CAPERN).

Étant donné que les postes qui étaient détenus par l'ADQ sont vacants, il faut procéder à une modification de la composition des commissions. En effet, à l'exception de la CAPERN qui serait composée de 12 membres, les autres commissions seraient composées de 10 membres. Bref, le groupe parlementaire formant le gouvernement doit retrancher un membre sur chaque commission. La composition de la CSMD reste inchangée.

Le règlement prévoit qu'une telle modification doit se faire lors d'une séance de la CAN. Étant donné la difficulté de réunir la CAN, seriez-vous d'accord de procéder de la manière suivante:

- Le groupe parlementaire formant le gouvernement transmettra à nous tous les modifications souhaitées à la composition des commissions (6 membres par commission et 7 pour la CAPERN)
- Nous procéderions par la suite à un comité directeur de la CAN par courriel pour approuver ces modifications
- Ce procès-verbal serait déposé en Chambre pour adoption avec un consentement demandé en Chambre.

J'attends donc votre consentement si vous souhaitez procéder ainsi. À défaut, le président convoquera la CAN.

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des interrogations.

**François Arsenault, avocat | Directeur**



Direction des travaux parlementaires  
1035, rue des Parlementaires | 3<sup>e</sup> étage, bureau 3.11  
Québec (Québec) G1A 1A3  
Tél. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0248 | [farsenault@assnat.qc.ca](mailto:farsenault@assnat.qc.ca)

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.  
S'il vous a été transmis par erreur, s'il vous plaît le détruire et m'en aviser.  
Merci.

**Savard, Jacinthe**

---

**De:** Arsenault, Francois  
**Envoyé:** 21 février 2012 09:50  
**À:** Montminy, Anik; Lajoie, Simon; Whittom, Johanne  
**Cc:** Mignolet, Ariane; Bonsaint, Michel; Turcotte, Johanne  
**Objet:** RE : Membres des commissions

Bonjour,

J'ai maintenant reçu le consentement de tous. Le Président déposera le rapport de la CAN mardi aux affaires courantes. Un consentement sera alors demandé pour officialiser la dérogation au règlement. La nouvelle composition sera donc en vigueur après le consentement en Chambre.

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des interrogations.

**François Arsenault, avocat | Directeur**



Direction des travaux parlementaires  
1035, rue des Parlementaires | 3<sup>e</sup> étage, bureau 3.11  
Québec (Québec) G1A 1A3  
Tél. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0248 | [farsenault@assnat.qc.ca](mailto:farsenault@assnat.qc.ca)

---

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.  
S'il vous a été transmis par erreur, s'il vous plaît le détruire et m'en aviser.  
Merci.

-----Message d'origine-----

**De :** Arsenault, Francois  
**Envoyé :** 20 février 2012 08:55  
**À :** Montminy, Anik; Lajoie, Simon; Whittom, Johanne  
**Cc :** Mignolet, Ariane; Bonsaint, Michel; Turcotte, Johanne  
**Objet :** RE : Membres des commissions

Bonjour,

Pour faire suite à votre consentement de procéder à la nouvelle composition des commission par un comité directeur de la CAN par courriel, vous trouverez ci-joint la liste des membres du groupe parlementaire formant le gouvernement.

Je vous prie de bien vouloir me signifier par courriel que cette liste est adoptée. Veuillez noter que ce n'est qu'après le dépôt du rapport de la CAN en Chambre et une fois le consentement obtenu pour déroger au règlement que cette nouvelle composition entrera en vigueur. Si j'obtiens vos réponses aujourd'hui, cela devrait se faire sans problème mardi aux affaires courantes.

Merci et n'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des interrogations.

**François Arsenault, avocat | Directeur**



Direction des travaux parlementaires  
1035, rue des Parlementaires | 3<sup>e</sup> étage, bureau 3.11  
Québec (Québec) G1A 1A3  
Tél. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0248 | [farsenault@assnat.qc.ca](mailto:farsenault@assnat.qc.ca)

---

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.  
S'il vous a été transmis par erreur, s'il vous plaît le détruire et m'en aviser.  
Merci.

-----Message d'origine-----

**De :** Arsenault, Francois  
**Envoyé :** 15 février 2012 16:07

**À :** Montminy, Anik; Lajoie, Simon; Whittom, Johanne  
**Cc :** Mignolet, Ariane; Bonsaint, Michel; Turcotte, Johanne  
**Objet :** Membres des commissions

Bonjour,

Pour faire suite à la décision du président de mardi, je vous avise que seul le député de Mercier a signifié son intention d'être membre d'une commission (CAPERN).

Étant donné que les postes qui étaient détenus par l'ADQ sont vacants, il faut procéder à une modification de la composition des commissions. En effet, à l'exception de la CAPERN qui serait composée de 12 membres, les autres commissions seraient composées de 10 membres. Bref, le groupe parlementaire formant le gouvernement doit retrancher un membre sur chaque commission. La composition de la CSMD reste inchangée.

Le règlement prévoit qu'une telle modification doit se faire lors d'une séance de la CAN. Étant donné la difficulté de réunir la CAN, seriez-vous d'accord de procéder de la manière suivante:

- Le groupe parlementaire formant le gouvernement transmettra à nous tous les modifications souhaitées à la composition des commissions (6 membres par commission et 7 pour la CAPERN)
- Nous procéderions par la suite à un comité directeur de la CAN par courriel pour approuver ces modifications
- Ce procès-verbal serait déposé en Chambre pour adoption avec un consentement demandé en Chambre.

J'attends donc votre consentement si vous souhaitez procéder ainsi. À défaut, le président convoquera la CAN.

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des interrogations.

François Arsenault, avocat | Directeur



Direction des travaux parlementaires  
1035, rue des Parlementaires | 3<sup>e</sup> étage, bureau 3.11  
Québec (Québec) G1A 1A3  
Tél. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0248 | [farsenault@assnat.qc.ca](mailto:farsenault@assnat.qc.ca)

---

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.  
S'il vous a été transmis par erreur, s'il vous plaît le détruire et m'en aviser.  
Merci.

## **ANNEXE II**

**Liste du groupe parlementaire formant le gouvernement de ses membres pour  
les commissions parlementaires**

**Savard, Jacinthe**

---

**De:** Arsenault, Francois  
**Envoyé:** 20 février 2012 08:55  
**À:** Montminy, Anik; Lajoie, Simon; Whittom, Johanne  
**Cc:** Mignolet, Ariane; Bonsaint, Michel; Turcotte, Johanne  
**Objet:** RE : Membres des commissions

Bonjour,

Pour faire suite à votre consentement de procéder à la nouvelle composition des commission par un comité directeur de la CAN par courriel, vous trouverez ci-joint la liste des membres du groupe parlementaire formant le gouvernement.

Je vous prie de bien vouloir me signifier par courriel que cette liste est adoptée. Veuillez noter que ce n'est qu'après le dépôt du rapport de la CAN en Chambre et une fois le consentement obtenu pour déroger au règlement que cette nouvelle composition entrera en vigueur. Si j'obtiens vos réponses aujourd'hui, cela devrait se faire sans problème mardi aux affaires courantes.

Merci et n'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des interrogations.

François Arsenault, avocat | Directeur



Direction des travaux parlementaires  
1035, rue des Parlementaires | 3<sup>e</sup> étage, bureau 3.11  
Québec (Québec) G1A 1A3  
Tél. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0248 | [farsenault@assnat.qc.ca](mailto:farsenault@assnat.qc.ca)

---

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.  
S'il vous a été transmis par erreur, s'il vous plaît le détruire et m'en aviser.  
Merci.

-----Message d'origine-----

**De :** Arsenault, Francois  
**Envoyé :** 15 février 2012 16:07  
**À :** Montminy, Anik; Lajoie, Simon; Whittom, Johanne  
**Cc :** Mignolet, Ariane; Bonsaint, Michel; Turcotte, Johanne  
**Objet :** Membres des commissions

Bonjour,

Pour faire suite à la décision du président de mardi, je vous avise que seul le député de Mercier a signifié son intention d'être membre d'une commission (CAPERN).

Étant donné que les postes qui étaient détenus par l'ADQ sont vacants, il faut procéder à une modification de la composition des commissions. En effet, à l'exception de la CAPERN qui serait composée de 12 membres, les autres commissions seraient composées de 10 membres. Bref, le groupe parlementaire formant le gouvernement doit retrancher un membre sur chaque commission. La composition de la CSMD reste inchangée.

Le règlement prévoit qu'une telle modification doit se faire lors d'une séance de la CAN. Étant donné la difficulté de réunir la CAN, seriez-vous d'accord de procéder de la manière suivante:

- Le groupe parlementaire formant le gouvernement transmettra à nous tous les modifications souhaitées à la composition des commissions (6 membres par commission et 7 pour la CAPERN)
- Nous procéderions par la suite à un comité directeur de la CAN par courriel pour approuver ces modifications
- Ce procès-verbal serait déposé en Chambre pour adoption avec un consentement demandé en Chambre.

J'attends donc votre consentement si vous souhaitez procéder ainsi. À défaut, le président convoquera la CAN.

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des interrogations.

**François Arsenault, avocat | Directeur**



Direction des travaux parlementaires

1035, rue des Parlementaires | 3<sup>e</sup> étage, bureau 3.11

Québec (Québec) G1A 1A3

Tél. : 418 643-2722 | Téléc. : 418 643-0248 | [farsenault@assnat.qc.ca](mailto:farsenault@assnat.qc.ca)

---

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.

S'il vous a été transmis par erreur, s'il vous plaît le détruire et m'en aviser.

Merci.

## CAPERNE

Pierre Paradis  
Daniel Bernard  
Jean D'Amour  
Johanne Gonthier  
Charlotte L'Ecuyer  
Georges Mamelonet

Brome-Missisquoi  
Rouyn-Noranda-Témis.  
Rivière-du-Loup  
Mégantic-Compton  
Pontiac  
Gaspé

## CAT

Norbert Morin

Marc Carrière

Jean-Paul Diamond

Johanne Gonthier

Damien Arsenault

Filomena Rotiroti

Montmagny-L'Islet

Chapleau

Maskinongé

Mégantic-Campton

Bonaventure

Jeanne-Mance-Viger

CET

Guy Ouellette  
Claude Bachand  
Jean D'Amour  
André Drolet  
Maryse Gaudreault  
Georges Mamelonet

Chomedey  
Arthabaska  
Rivière-du-Loup  
Jean-Lesage  
Hull  
Gaspé

CI

Stéphanie Vallée  
Vincent Auclair  
Daniel Bernard  
Germain Chevarie  
Michel Matte  
Gerry Sklavounos

Gatineau  
Vimont  
Rouyn-Noranda-Témisc.  
Iles-de-la-Madeleine  
Portneuf  
Laurier-Dorion

CSSS

Gerry Sklavounos  
Francine Charbonneau  
Germain Chevarie  
Maryse Gaudreault  
Filomena Rotiroti  
Danielle St-Amand

Laurier-Dorion  
Mille-Iles  
Îles-de-la-Madeleine  
Hull  
Jeanne-Mance-Viger  
Trois-Rivières

## CAP

Yvon Marcoux	Vaudreuil
André Drolet	Jean-Lesage
Henri-François Gautrin	Verdun
Patrick Huot	Vanier
Michel Matte	Portneuf
Pierre Reid	Orford

CCE

Pierre Marsan	Robert-Baldwin
Francine Charbonneau	Mille-Îles
Gilles Lehouillier	Lévis
Michel Pigeon	Charlesbourg
Danielle St-Amand	Trois-Rivières
Stéphanie Vallée	Gatineau

CFP

Claude Bachand  
Vincent Auclair  
Raymond Bernier  
Stéphane Billette  
Marc Carrière  
Emmanuel Dubourg

Arthabaska  
Vimont  
Montmorency  
Huntingdon  
Chapleau  
Viau

CRC

Raymond Bernier  
Damien Arsenault  
Emmanuel Dubourg  
Gilles Lehouillier  
Pierre Marsan  
Michel Pigeon

Montmorency  
Bonaventure  
Viau  
Lévis  
Robert-Baldwin  
Charlesbourg

CTE

Charlotte l'Écuyer  
Stéphane Billette  
Jean-Paul Diamond  
Patrick Huot  
Guy Ouellette  
Pierre Reid

Pontiac  
Huntingdon  
Maskinongé  
Vanier  
Chomedey  
Orford